



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
1000 BRUXELLES

Réf. DMS : (corr. : C. De Greef) CDG/2043-0933-0

Réf. CRMS : AA/BDG/BXL30020_629_Maelbeek_21_Léopold_Eggevoort Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue du Maelbeek, 21. Tour Eggevoort (Parc Léopold)
Protection : demande de classement

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 25/10/2018, reçu le 26/10/2018, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 14/11/2018.

Contexte et demande

La tour Eggevoort est implantée dans le Parc Léopold, classé comme site (AR du 18/11/1976). Il s'agit d'une tour ronde datant probablement du XVI^e s. flanquée d'un pavillon qui lui est postérieur (sans doute XVII^e s.). Elle constitue le seul vestige de la seigneurie d'Eggevoorde, domaine des châtelains de Bruxelles installé dans la vallée du Maelbeek.

La demande de classement comme monument de la totalité de la tour Eggevoort a été introduite par l'Association du Quartier Léopold. Comme le parc Léopold est classé comme site, les façades et toiture de la tour sont *de facto* protégées. C'est l'intérieur qui est visé par la présente demande.

Avis

~~La CRMS s'étonne de~~ ~~En l'absence d'~~ ~~manque d'~~ informations fournies sur l'intérieur de la tour dans le cadre de cette demande, ~~la CRMS-et~~ regrette de ne pouvoir se formuler sur la présente sollicitation, sans pour autant remettre en cause l'intérêt présumé du bâtiment. Elle propose de reporter son avis à une séance ultérieure, afin d'avoir l'occasion de visiter le bâtiment et d'analyser l'évaluation patrimoniale qui lui est consacrée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à BUP-DMS : C. DE GREEF